



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents :

COIGNARD Ronan	GARCIA Déborah	SAILLARD Loïc
AUBERT Jean-Marie	GORTAIS Edmond	VIMAL DU MONTEIL Philippe
AUBERT Joëlle	LURETTE Gilles	
MULLER Sarah	MEZZALIRA Nicolas	

Secrétaire de séance : AUBERT Jean-Marie

Absents excusés : COAT Alain (pouvoir à E. GORTAIS), LEGLOAHEC Yann (pouvoir à S. MULLER), AUBRY Gwenaël, LE BOURHIS Jean-Pierre

Absente : EVEILLARD Evelyne

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision n°2016-08 : TRAVAUX A L'ECOLE DU TAUREAU BLEU :

Lot 1 Gros-œuvre – Avenant n° 2

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'inscription au budget primitif communal 2016 de crédits pour les travaux de rénovation de l'école publique,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de voirie supplémentaires, au titre du lot Gros-Œuvre

DECIDE

Article 1 : de valider les travaux de raccordement des eaux pluviales des sanitaires au réseau pluvial avec fourniture et pose de regard béton et de tampon fonte

Article 2 : d'approuver et de signer l'avenant n°2 au lot Gros-Œuvre présenté par la SARL BINARD, pour un montant total de 250.00 € HT, soit 300 € TTC

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Décision N° 2016-9 : BATIMENT D'HEBERGEMENT :

Réfection des sols

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'inscription au budget primitif communal 2016 de crédits pour les travaux de réfection des sols du bâtiment d'hébergement

Vu la délibération du conseil en date du 8 novembre 2016 autorisant le Maire à solliciter des entreprises

Décide

Article 1 : de valider les travaux de réfection des sols des chambres du bâtiment d'hébergement

Article 2 : d'approuver et de signer le devis présenté par l'Entreprise Claude GUILLOIS de Muzillac, pour un montant HT de 6 784.67, soit 8 141.60 € TTC

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Décision N°2016-10 : GESTION DEMATERIALISEE DES FACTURES – CEGID DocLink

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'obligation, pour les collectivités territoriales de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, la facturation électronique

Vu la nécessité pour la commune d'adapter le logiciel comptabilité,

Décide

Article 1 : de valider le devis présenté par Cegid proposant :

- Un abonnement mensuel DocLink
- IFormation : 450 € HT
- IAdaptation : 450 € HT

Article 2 : de signer le devis présenté par l'Entreprise Cegid. Les crédits seront inscrits au budget communal.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

DELIBERATIONS

N° 01/12/2016 - CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2016 : Approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil DECIDE d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 08 novembre 2016.

N° 02/12/2016 - CREATION DU LOGEMENT LOCATIF : VALIDATION DES DEVIS

Vu la délibération du conseil en date du 13 octobre 2015 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour cette opération,

Vu l'analyse des offres réceptionnées,

Vu la commission bâtiment en date du 6 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De retenir les entreprises suivantes :

N° LOT	Descriptif	Entreprise	Montant HT	TTC
1	MACONNERIE + Option agrandissement ouverture existante	VIGNON CONSTRUCTIONS- Guipry	5 400.00	6 480.00
			1 250.00	1 500.00
2	CHARPENTE – MENUISERIES + Option placards aménagés	SARL THETIOT- La Chapelle Caro	9 104.30	10 925.16
			3 041.00	3 649.20
3	COUVERTURE + Option Récupération ardoises par La maîtrise d'ouvrage	J. PAUL LAUNAY - Campénéac	13 578.89	16 294.67
			150.00	180.00
4	SERRURERIE	GLP - Josselin	5 691.00	6 829.20
5	CLOISONS SECHES – ISOLATION	SLMH - Plumelec	28 308.00	33 969.60
6	PLOMBERIE SANITAIRES - CHAUFFAGE	BOSCHET - Goven	22 397.45	26 876.94
7	ELECTRICITE – VENTILATION	PICARD Electricité- Concoret	7 739.82	9 287.78
8	REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCE	LE BEL Associés - Malestroit	8 199.04	9 838.85
9	PEINTURE	COLOR TECH - Ploërmel	6 139.55	7 367.46
		TOTAUX	110 999.05	133 198.86

- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tout document s'y rapportant, avec les entreprises retenues.

N° 03/12/2016 – ASSAINISSEMENT : MISE A NIVEAU DE TAMPONS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que suite aux travaux de voirie effectués dans le bourg par le Département, il y a quelques années, il y avait lieu de faire procéder à la mise à niveaux des tampons d'assainissement situés sous l'enrobé.

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'estimation de ces travaux.

Après étude et délibération, le conseil DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De retenir l'entreprise POMPEI pour un montant HT de 6 350 €.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant, les crédits ayant été prévus au budget 2016 du service de l'assainissement.

N° 04/12/2016 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les articles suivants,

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Compte	Montant
Fonds de péréquation Recette fiscale	73925-014	+ 2 000.00
Voiries	615231 -011	- 2 000.00
	Total	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) d'approuver les virements proposés.

N° 05/12/2016 - VILLES ET VILLAGES ETOILÉS 2017

Il est fait lecture à l'assemblée du courrier de l'ANPCEN, précisant que la commune doit, pour conserver sa labellisation, participer au concours 2017 des villes et villages étoilés.

De plus, une cotisation annuelle de 50 € est demandée aux communes de plus de 200 habitants.

Après délibération, le conseil décide (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De valider la participation de la commune au concours 2017 des villes et villages étoilés
- De régler la cotisation au concours pour un montant de 50 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°06 - COULEURS DE BRETAGNE : ADHÉSION POUR 2017

L'association Couleurs de Bretagne propose l'adhésion de la collectivité à l'édition 2017, moyennant une participation financière de 550.00 €

Après délibération, le Conseil décide (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De valider l'adhésion de la commune à l'édition 2017 du concours
- D'accepter la participation financière d'un montant de 550 €. Les crédits seront inscrits au budget primitif communal de 2017.
- De retenir comme membres du jury : M. Philippe VIMAL DU MONTEIL, M. Nicolas MEZZALIRA et Mme Déborah GARCIA (selon la date qui sera retenue).

N°07 : QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de M. Pierre CARIOU : remerciements au nom des résidents de l'EHPA pour l'organisation du repas offert par la commune aux personnes de plus de 70 ans.
- Dates des réunions de conseil pour 2017 : le conseil municipal décide de conserver chaque 2^{ème} mardi du mois.
- Planning 2017 pour cadenas Point-Clos : présentation des permanences. Le document sera envoyé par email aux élus.
- Plan de développement communal : le samedi 28/01 à 10 h : visite pour diagnostic avec la population.
- L'inauguration des travaux de l'Ecole se déroulera le 02/02 à 18 h : Mme Estelle GRELIER (sous réserve), secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales sera présente.
- Bulletin trimestriel et Bulletin annuel : les élus peuvent proposer des idées d'articles.
- Service d'instruction des demandes d'urbanisme : à compter du 01 janvier 2017 – communauté de communes de Ploërmel. Les coûts du service seront pris en charge par la nouvelle communauté de communes.
- Des sacs d'ordures déposés par des particuliers ont été trouvés dans les poubelles du cimetière ainsi qu'aux 3 roches.
- Travaux école 2016 : plusieurs points seront revus en commission bâtiments.
- Courrier de M. RIVOALAN : renonçant à l'occupation des 2 parcelles mises à disposition gratuite par la commune pour ses chevaux. Une réflexion sera menée sur l'utilisation future de ces parcelles.

La séance est levée à 22 heures.